

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***23413096***Déposé
19-10-2023

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/10/2023 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0417346062

Nom(en entier) : **CHIMAY - GESTION**(en abrégé) : **B.D.C.**

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège Rue du Rond-Point(FOR) 294
: 6464 Chimay**Objet de l'acte :** OBJET

D'un acte reçu par la Notaire Mélissa CHABOT à Couvin le 10 octobre 2023, en cours d'enregistrement, il résulte que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société responsabilité limitée "CHIMAY-GESTION", ayant son siège à 6464 Forges, rue du Rond Point 294, a pris les décisions suivantes:

L'assemblée général décide de remplacer l'article 2 des statuts par la description suivante de l'objet social :

« La société a pour objet l'étude, l'assistance technique et la participation financière à toute initiative visant au développement, à la production, à la commercialisation et à la promotion d'activités ou de produits régionaux.

La société a également pour objet la prise de participations dans toutes sociétés, entreprises et opérations mobilières ou immobilières, commerciales, civiles ou financières, gérer ces participations et les financer. Elle pourra à ce titre constituer un patrimoine mobilier et en assurer la gestion. Ceci comprend, notamment, (l'acquisition sous toutes ses formes, la gestion et l'aliénation de toutes valeurs mobilières.

Elle pourra assurer l'exercice de fonctions d'administration, de fourniture de conseils, de management et d'autres services, de même nature que les activités de la société ; ainsi qu'accorder des prêts et avances sous quelque forme ou quelle durée que ce soit, à toutes les entreprises liées ou entreprises dans lesquelles elle possède une participation, à des personnes physiques ainsi que garantir tous les engagements des mêmes entreprises et personnes physiques.

Elle pourra procéder à la création et gestion de sites de vente, commerciale et promotionnelle sur internet, de franchises, de commerces traditionnels, d'agences commerciales, etc...

Elle a également pour objet la prestation de tous conseils, services et études à fournir aux entreprises ou aux particuliers, notamment, et non exclusivement, en matière administrative, économique, financière, fiscale, de formation, de négociation ; et l'acquisition, la création, la concession ou la cession de tous brevets, licences, marques de fabrique et de commerce.

Elle peut donner des garanties et se porter garante pour toutes opérations effectuées par des tiers et elle peut se porter caution au profit de ses propres administrateurs et actionnaires, pour autant que la loi le permette.

La société a également pour objet :

- l'achat et la vente, en gros, demi-gros ou détail voire sur internet et y compris la livraison
- l'importation et l'exportation
- la transformation
- la fabrication

de toutes boissons généralement quelconques, alcoolisées ou non, ainsi que de tous produits, sec ou frais ou non-alimentaires (principalement mais non nécessairement exclusivement régionaux) à destination de l'horeca, des collectivités ou tout autre organisateur de manifestations individuelles ou collectives ainsi qu'aux particuliers.

Plus particulièrement, la société pourra développer une activité piscicole sous toutes ses formes, en

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").

ce compris l'élevage, la transformation de tous produits de la pêche, notamment en escavèche, et la commercialisation en gros ou au détail de poissons et de tous produits dérivés, notamment l'escavèche. Par extension, la société peut transformer ou fabriquer tout autre produit (viande, végétal, ...) accompagné par de la sauce escavèche.

Dans le cadre de ses activités, la société pourra assurer la gestion d'établissements horeca (en ce inclus, sans que cette liste ne soit limitative tout hôtel, restaurant, café ou brasserie) ainsi que des services de traiteur ou d'organisateur de banquets.

Elle pourra s'intéresser, par toutes voies, dans toutes affaires, entreprises, sociétés ayant un objet analogue, similaire ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à faciliter l'écoulement de ses produits.

Elle pourra enfin, faire toutes opérations industrielles, commerciales, civiles, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou en faciliter la réalisation. »

Les actionnaires donnent dispense de la lecture du rapport de l'organe d'administration exposant la justification détaillée de la modification à l'objet social, reconnaissant avoir reçu copie de ce rapport et en avoir pris connaissance.